



Flash infos bio Volailles Novembre 2024

ECHEANCES POUR LA MISE EN CONFORMITE DES BATIMENTS

Les exploitations disposant de bâtiments avicoles biologiques déjà en place avant le 1/01/2022, ont jusqu'au 1/01/2025 pour se conformer aux règles suivantes:

[Accès aux différentes échéances](#)

ACCES DES OISEAUX AQUATIQUES (Canards, Oies) A UN POINT D'EAU

Hors cas de situations de restrictions sanitaires

[Rappel de l'exigence](#)



Certipaq Bio

www.certipaq.com - @ bio@certipaq.com
Tel: 02.51.05.41.32